



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RC-2021 B

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2022, le règlement suivant :

↪ **RC-2021 B** *Règlement RC-2021 B Règlement complémentaire au Règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie – Chapitre 7 Nuisances, paix et bon ordre*

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 21 novembre 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA